



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-03-01

Séance du 6 avril 2023

Date de la convocation :

30 mars 2023

Affichage de la convocation :

31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
présents : 19
procurations : 6
absents : 2
votants : 25

EXCUSES : Bernard MATEOS (Procuration à N. BOURGEOIS), Alain VIEUX (Procuration à D. MONCHANIN), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à C. CHARTON).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Romain GAILLARD.

Monsieur MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 25 mai 2020 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020 pour la période du 30 janvier 2023 au 30 mars 2023 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137623A0009	NON PREEMPTION	07/03/2023	40, route de Genève	Bâti sur terrain propre
DIA00137623A0010	NON PREEMPTION	14/03/2023	33, route de Genève	Bâti sur terrain propre

2- Marchés publics passés sous la forme adaptée

Titre	N° marché	Entreprise	Code Postal	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
Maintenance des installations de chauffage	2023-01-S	TERMIC SERVICES	01500	5 535.00 €/an	6 642.00 €/an	30/03/2023
Maintenance des installations de traitement de l'air	2023-02-S	E2S	69100	6 635.00 €/an	7 962.00 €/an	30/03/2023
Accessibilité de la salle des fêtes LOT 1 Maçonnerie-Démolition-carrelage-faïence	2023-03-T	SASU DISTRIBAT	69002	16 018.56 €	19 222.27 €	30/03/2023
Accessibilité de la salle des fêtes LOT 2 Plomberie-Sanitaire	2023-03-T	SASU DISTRIBAT	69002	9 008.14 €	10 809.77 €	30/03/2023
Accessibilité de la salle des fêtes LOT 3 Electricité	2023-03-T	SAS FERRARIS	01700	13 197.62 €	15 837.14 €	30/03/2023
Accessibilité de la salle des fêtes LOT 4 Plâtrerie-Peinture-menuiserie	2023-03-T	Entreprise ROLLET	01700	25 324,82 €	30 389.78 €	30/03/2023

3- Délivrances et reprises de concessions cimetièrè

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
30/01/2023	Case n°32	15	1 ^{ère} dem.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Pierre GOUBET

